

**7.2.2. Prestations relatives aux réunions et visites supplémentaires** (au-delà du contenu du forfait stipulé aux 7.1.1 et 7.1.3)

DÉTAIL DE LA PRESTATION	MODALITÉS DE TARIFICATION convenues
La préparation, la convocation et la tenue d'une assemblée générale supplémentaire de [ ] heures, à l'intérieur d'une plage horaire allant de [ ] heures à [ ] heures	Le cas échéant, une majoration spécifique unique pour dépassement d'horaires convenus : [ ] %
L'organisation d'une réunion supplémentaire avec le conseil syndical d'une durée de [ ] heures, par rapport à celle (s) incluse (s) dans le forfait au titre du 7.1.3	[ ]
La réalisation d'une visite supplémentaire de la copropriété avec rédaction d'un rapport et en présence [ ] du président du conseil syndical, par rapport à celle (s) incluse (s) dans le forfait au titre du 7.1.1	[ ]

